REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA"
POUR LA RECHERCHE SURLA PRÉVENTION ETLA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension PENSION CIVILE) prélevées les salaires de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Mme DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB mois d'octobre 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution

Vu la loi n° 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de lasanté;

Vu la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi nº 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1^{er} octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres entités Publiques pour l'exercice 2019.

Vu la résolution n°03/R/CA/CIRCB du 22 janvier 2019 portant adoption du budget pour l'exercice 2019. Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE): XAF 125.988 (Cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt huitfrancs CFA) à reverser au TRESOR pour le comptede Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Mme DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2019 sous-programme: 004 action: 05 activité: 01 article: 100000 paragraphe:620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2019.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG

- SAFC

- Contrôle Financier

- Agent Comptable

- Chrono

Yaoundé, le B UGI 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

Siège : BP / P.O BOX : 3077 Yaoundé - MessaTél. : (237) 222 31 54 50 / Fax : (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb-cameroun.org

CIRCB

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA"

POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

CARLANCE COLLEGE ENTRY	2019			1 3 / 0 / 9
Année Budgétaire Sous-programme	3000			
Action	- Det			
Article	1000	553		
Paragraphe	1000			
	040	7,000		
Année budgétaire Sous	-programme	Action	Article	Paragraphe
2011010	0 4	051	00000	32000
Objet de la dépense		N° BC ou Contrat	Imputation	Montant
Receve no Selecte de Lenellonna	lancatori Devezen	100	620500	±1259884
Compte à débiter :			Montant à précompter	Acceptanticals
Pièces justificatives :	Montant net à payer	+125988		
Pour acquis à la somme de	3		de (En lettres)	
Visa du Contrôleur Financi 1 8 OCT. 2019	BUDGE STORY		Signature de l'Or	donnateur
1 3000000000000000000000000000000000000			Vu bon à de :	payer pour la son
	Pa	iement par virem	ent	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SURLA PRÉVENTION ETLA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

> DECISION N CIRCB/DG/SAFC

Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension (PENSION CIVILE) prélevées sur le salaire du mois d'octobre 2019 et rappel de salaire de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carole cadre contractuel d'administration affecté au CIRCB mois d'octobre 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution

la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de lasanté; VII

Vu la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi nº 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ;

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA :

le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Vu lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres entités Publiques pour l'exercice 2019.

la résolution n°03/R/CA/CIRCB du 22 janvier 2019 portant adoption du budget pour l'exercice 2019. Vu

Vu la décision n°000654/MFPRA/SG/DGC/SDPNF/SPCN/BG poertant affectation de Madame TCHINDA, née TENGUE TCHIEKOUA Carole [Mle 675538-J] Cadre contractuel d'administration de 10ème catégorie précédemment en service à la Présidence de la République

Considérant les nécessités de service :

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE): XAF 54.242 (Cinquante quatre mille deux cent quarante deux francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carole cadre contractuel d'administration affecté au CIRCB. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2019 sous-programme : 004 action : 05 activité : 01 article : 100000 paragraphe: 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2019.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG
- SAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GENERAL

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - MessaTél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb-camerour.org

CIRCE

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA"

POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

nnée Budgétaire	2.19					
ous-programme						
etion	100					
rticle	A BOODO					
aragraphe	1000				*	
giagraphic	0000	70				
Année budgétaire Sous	-programme	Action		Article	Paragraphe	
20190	04	0 5	111	10000	6121013121	
Objet de la dépense		N° BC ou Contrat		Imputation	Montant	
formation for the formation of	on Calle Le Mose Kouman			62050	+54242	
Compte à débiter :	,			Montant à précompter		
Pièces justificatives :			000000	Montant net à payer	#54348F	
Pour acquis à la somme de	(En lettres) :		00000	Arrêté le présent de (En lettres)	mandat à la som	
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE Visa du Controleur Finance	en			Signature de l'Or		
	1 4 5 1 1			Signature de l'Or	donnateur	
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE Visa du Controle Finance U 7 NOV. 2019	1 4 5 1 1			Signature de l'Or		
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE Visa du Controle Finance U 7 NOV. 2019			remen	Signature de l'Or Date : Vu bon à de :	donnateur	
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE Visa du Controle Finance U 7 NOV. 2019	Pale	ement par vi		Signature de l'Or Date : Vu bon à de :	donnateur payer pour la son	